



## **ECHO DES MONTAGNES : SPÉCIAL FONCIER CRÉATION DU SDIF**

### **LA MISSION FONCIÈRE RAPPEL HISTORIQUE DE LA SITUATION DU 05 :**

Petit rappel historique pour les plus anciens, la réforme CDI/ CLIFF a vu le jour dans notre département, qui faisait figure de site expérimentateur en 2003.

Près de vingt ans plus tard, alors que les organisations syndicales, dont Solidaires 05 (Ex Snui 05) ont toujours expliqué la spécificité des métiers, et en particulier de la sphère foncière, nous assistons à un spectaculaire retournement de situation.

Le nouveau Directeur nous explique sa volonté de mettre en place des organisations, au niveau des Sip notamment, en incluant des structures dédiées uniquement à l'accueil, la gestion dans sa globalité ou le traitement du foncier. ( via la création d'un SDIF).

C'est explicitement la fin de la polyvalence et polycompétence, dont les nombreux prédécesseurs de Renaud Rousselle ont vanté les mérites dans leurs grandes largeurs, depuis près de deux décennies, et ce malgré les mises en garde de notre organisation.

Sur une période plus récente, un Audit diligenté en 2018 sur la mission foncière dans les départements du 04 et 05 a donné lieu à la création du SDIF dans le 04 en 2018.

L'équipe en place dans le 05 a opté pour un schéma différent (maintien de l'organisation en place avec PTGC, et traitement de la mission dans les Sip), et a continué à éluder la question lors de la mise en place du NRP, considérant que la mission foncière n'était pas la priorité.

Avec une échéance nationale posée au 01/01/2023, c'est désormais dans l'urgence et la précipitation, que la nouvelle Direction locale doit solder l'héritage de l'équipe précédente, dans un contexte et climat de réformes au niveau des métiers du foncier.

Ce télescopage ( réforme locale + changement des aspects métiers) n'est pas sans poser de nombreuses questions dans la période actuelle.

En effet au final, nous assistons depuis près de 20 ans à des allers retours sur la mission foncière, qui a été initialement détricotée, pour rebâtir à la hâte avec moins d'agents, plus de missions, et des missions en plein bouleversement.

Bref un exemple de clairvoyance sur des choix repoussés régulièrement sans véritable réflexion globale sur les métiers et les agents en lien avec la mission.

### **DES MISSIONS EN PLEIN BOULEVERSEMENT ET RENOUVELLEMENT:**

L'application Gesloc est destinée à remplacer l'application de Suivi et Relance Lascot, et Majic pour sa partie d'activité 3A.

Le module Surf remplacera le volet fiscal de l'application Lascot, et permettra l'intégration automatique des autorisations d'urbanisme, avec très probablement en amont un important travail de fiabilisation en lien avec les données Majic, nécessitant intervention et expertise des agents.

La source d'alimentation demeurant Sitadel avec son lot d'imprécisions et d'erreurs, il est à redouter que l'automacité vantée par Bercy ne soit qu'un mirage doré.

Le module Evaloc d'après l'administration permettra l'évaluation et la gestion des locaux d'habitation, en s'appuyant sur GMBI et les données fournies par l'utilisateur. Là aussi la perception de la Direction générale semble idyllique....

### **REVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX D'HABITATION :**

Cette réforme qui fait suite à la réforme des locaux commerciaux prévoit de déterminer le tarif d'imposition d'un local uniquement d'après sa superficie. Exit les locaux types, la qualité de la construction, ou la situation particulière.

Cette révision ne devrait pas se faire dans le cadre d'une campagne déclarative des locaux.

Au vu du nombre de locaux d'habitation, sans commune mesure avec les locaux commerciaux concernés par la réforme précédente, nous souhaitons beaucoup de courage à nos agents et responsables pour faire face aux questions des usagers et des collectivités sur les modes d'évaluation en vigueur et ressources à venir.

### **TAXE URBANISME :**

Le transfert de la TU est prévu en Septembre prochain, sans l'apport des techniciens de la Direction des territoires, qui n'arriveront théoriquement qu'en 2023, si tout va bien.

Il n'est d'ailleurs pas certains qu'ils arrivent dans la mesure où à ce stade, la proposition de rejoindre la DGFIP ne suscite pas un enthousiasme effréné. Les SDIF devront gérer dans un premier temps le flux des déclarations, le stock n'étant pas intégré, puis ce sera le rythme de croisière.... Avec les effectifs nécessaires ?????

## **GEOMETRES ET FONCIER INNOVANT :**

Les évolutions récentes sur le foncier innovant, le fait que Surf n'intègre dans son module aucune partie Topo laissent planer le doute sur les fonctionnalités en lien avec la mise à jour du plan et l'utilisation des géomètres.

Quid du suivi statistique des géos, du suivi des travaux ? Il semble illusoire de tout miser sur l'intelligence artificielle dont les expérimentations récentes indiquent certaines limites.

La mise à jour par le biais de vues aériennes à la périodicité incertaine ne constitue certainement pas un progrès en la matière, bien au contraire.

## **QUELLES STRUCTURES ET QUELLE ORGANISATION ?**

Les représentants de Solidaires ont alerté la Direction sur la mise en place d'une réforme à minima, « low cost » avec des effectifs insuffisants, dans un contexte de renouvellement des missions. L'exemple du 04 où les éléments ont fondu depuis 2018 est très inquiétant sur les perspectives offertes à nos agents désireux de postuler sur la nouvelle structure du SDIF.

SFP 05 a posé également la question de la formation (sans réponse à ce stade), et le risque d'isolement de l'Antenne de Briançon dans la configuration actuelle. (avec des effectifs suffisants ?).

Entendons nous bien, nous ne remettons pas en cause l'existence de cette Antenne, qui est une résultante du NRP, mais redoutons que les agents isolés sur ce site ne soient submergés par l'accueil en lien avec la mise à jour, le contentieux, le recouvrement spécifique TF, ou les retards en lien avec le SPFE.

Par ailleurs certaines questions de second rang se posent sur la période intermédiaire de Septembre 2022 à Janvier 2023.

En effet si le retard est progressivement rattrapé sur certains sites, tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes (Prise en charge des EDD, retard dans les anomalies BNDP, Gestion des E contact ou contentieux en souffrance, Modification de locaux résidence de Tourisme en locaux H .....)

## **QUELLES REGLES STATUTAIRES POUR LES AGENTS :**

C'est la grande inconnue, une réunion devrait intervenir ce Jeudi 05 Mai, au début de la campagne de mutation locale. Il serait temps car les agents sont rongés par les incertitudes sur leur statut et la mise en place de la structure à venir.

D'après Renaud Rousselle, les agents déjà en charge de la mission foncière au sein du PTGC ou dans les Sip seront donc contactés en amont.

Mais quid des autres candidats susceptibles d'étoffer cette équipe ? Pour la Direction les agents bénéficieront du Statut d'ALD du 01/01/2023 au 31/08/2023, dans la mesure, où la création de la structure n'est pas effective au TAGERFIP.

Nous attendons avec impatience les précisions de la Direction sur ces sujets.

## CONCLUSION :

Les représentants de Solidaires n'ont cessé d'affirmer leurs préoccupations et de poser les questions qui fâchent dans le cadre de cette réforme.

Une réforme mal bâtie, sous dotée et calibrée dans un climat de restructuration pourrait avoir des conséquences désastreuses pour les personnels.

En y ajoutant les évolutions techniques ( Foncier Innovant ) ou Applicatives ( Surf, Gesloc, GMBI ), sans parler des réformes structurelles ( révision des locaux d'habitation ), nous nous retrouvons dans un contexte compliqué.

Parier que la réforme sur la taxe d'urbanisme ( autre exemple ) n'aura qu'une conséquence minime sur le fonctionnement à venir du SDIF est hasardeux, car forcément les usagers se déplaçant pour leurs taxes foncières, viendront également encombrer les services avec le transfert de la TU.

Le point de vue de la DG est le suivant : « Pour la taxe d'urbanisme , tout sera en lien avec GMBI ».

Mais dans ce doux monde vu du prisme de Bercy, quid des anomalies, bugs, plantages, et quid du besoin d'information et d'assistance des usagers qui ne manqueront pas de venir chercher les renseignements à la source dans les SDIF.

Les élus Solidaires 05 seront à pied d'oeuvre pour vous écouter, et regarder avec la plus grande vigilance la mise en place de cette structure dans le cadre des réformes globales. Nous restons à la disposition de toutes et tous.

